

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2019.04.03</u>	ANNEE 2019 <i>Objet</i> : BUDGET PRIMITIF 2019
<p>Le onze avril deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Marie-Pierre GINTRAND donne pouvoir à Michel AUBRUN, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS, Jocelyne ROLLET donne pouvoir à Elisabeth PASSOT, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Didier REY,</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Franck CALAS</p> <p>Date convocation : 4 avril 2019 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, les lignes du budget primitif 2019 de fonctionnement et d'investissement. Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce budget :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2019, qui se détaille ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 563 977.54 € dont 3 324.54 € en dépenses imprévues
Recettes : 563 977.54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 304 132.07 € dont 1 138.36 € en dépenses imprévues et 74 153.81 € de reste à réaliser
Recettes : 304 132.07 € dont 19 840.00 € de reste à réaliser

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce vote.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION